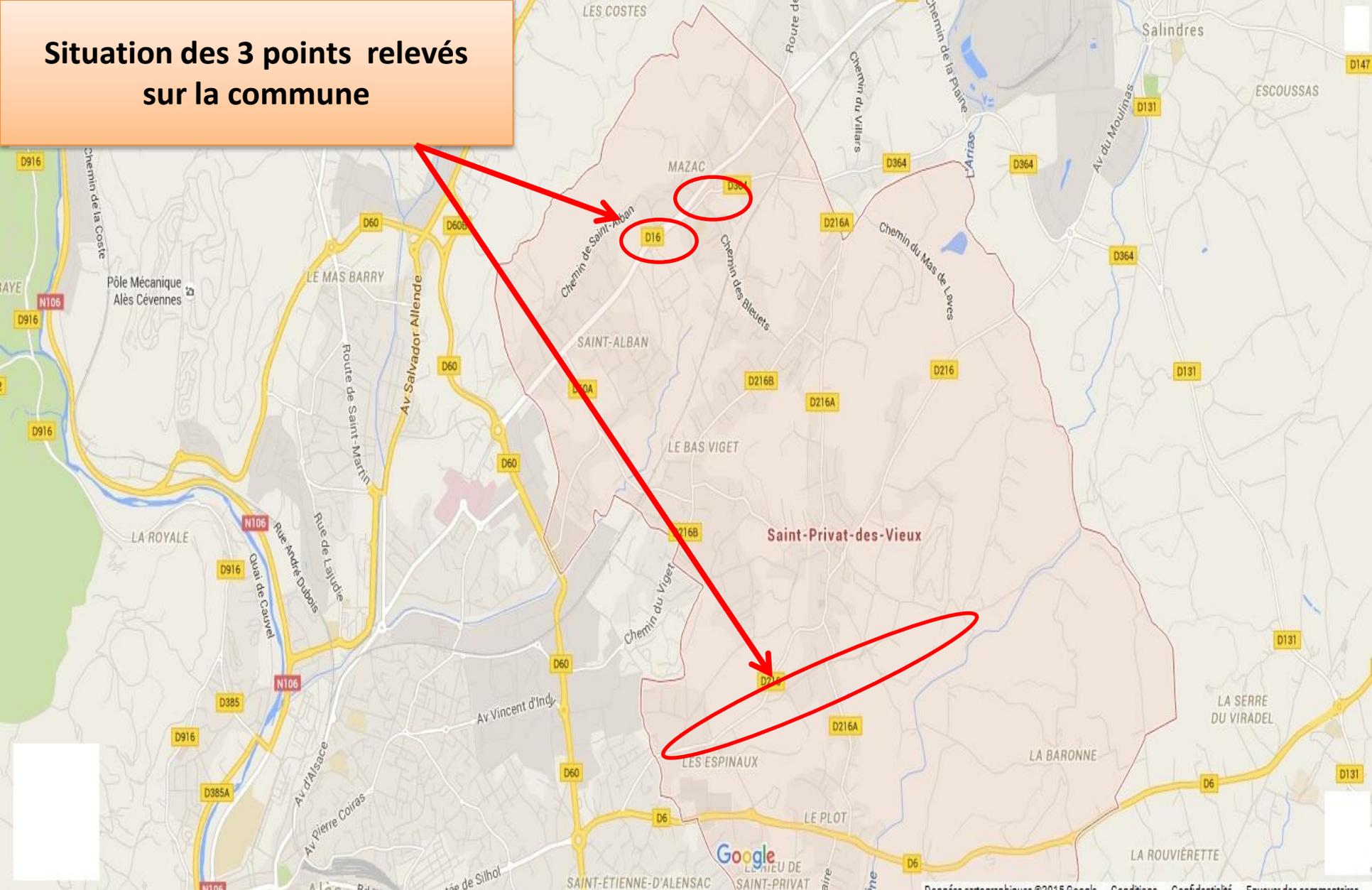


# Projets d'améliorations pour la sécurité concernant des aménagements cyclables sur la commune de Saint Privat-des-Vieux ainsi que des projets de liaisons intercommunalités



# Situation des 3 points relevés sur la commune



# 1- La voie verte



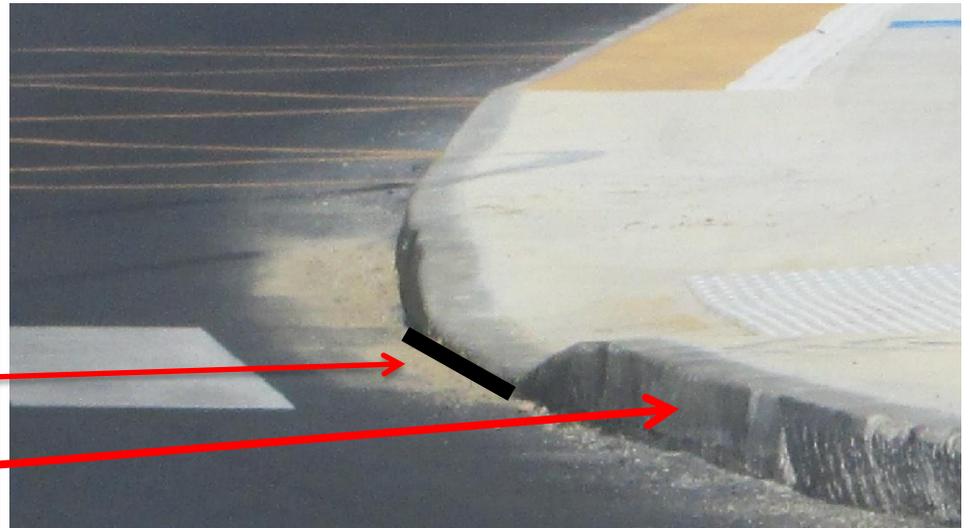
## Accessibilités et sorties



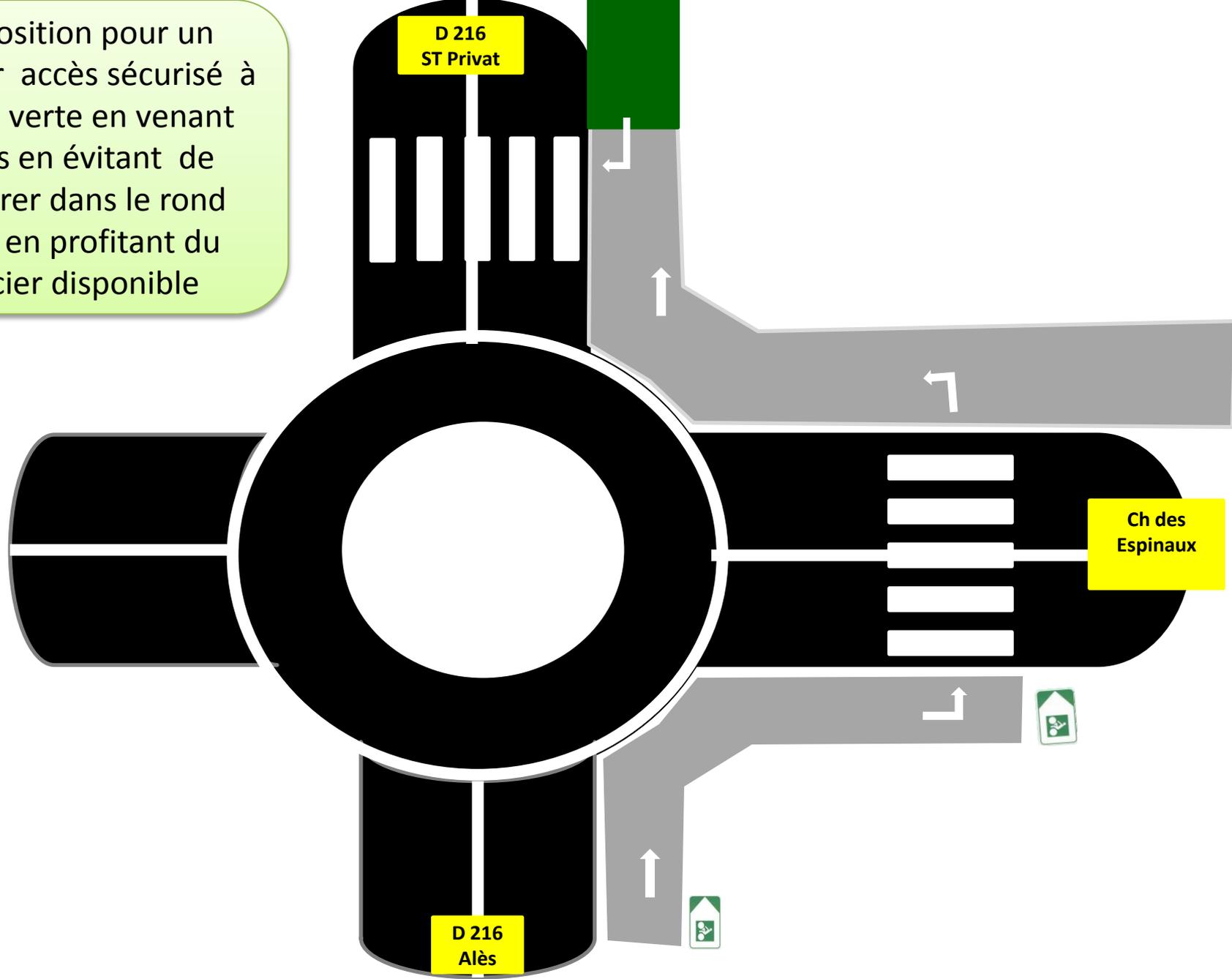
En venant d' Alès par la D 216, l'accès à la voie verte doit se faire par le bateau au niveau du passage piéton. Pour la sortie en direction d' Alès pourquoi pas envisager un marquage au sol pour attirer l'attention des automobilistes

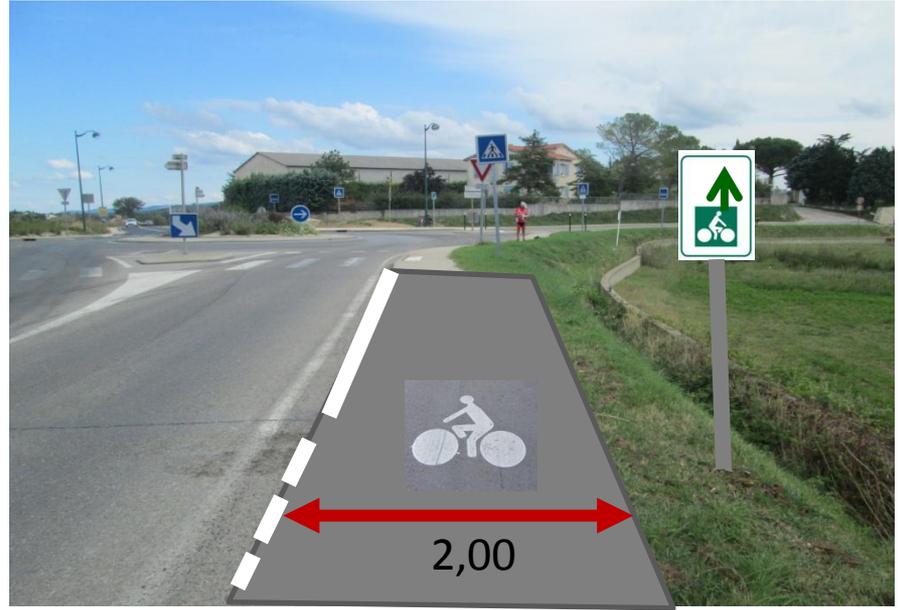


Le bateau au niveau du passage piéton est d' 1,20 m pour les piétons  
Du fait que l'accès à vélo ce fait dans le prolongement de la chaussée cette largeur est insuffisante et devrait être augmentée à ce niveau  
de plus il faudrait mettre à niveau 0 la chaussée et le trottoir pour l'entrée et la sortie , le rebord du trottoir est facteur de chutes pour les cyclistes et d'inconfort pour les personnes à mobilités réduites



Proposition pour un meilleur accès sécurisé à la voie verte en venant d'Alès en évitant de pénétrer dans le rond point en profitant du foncier disponible







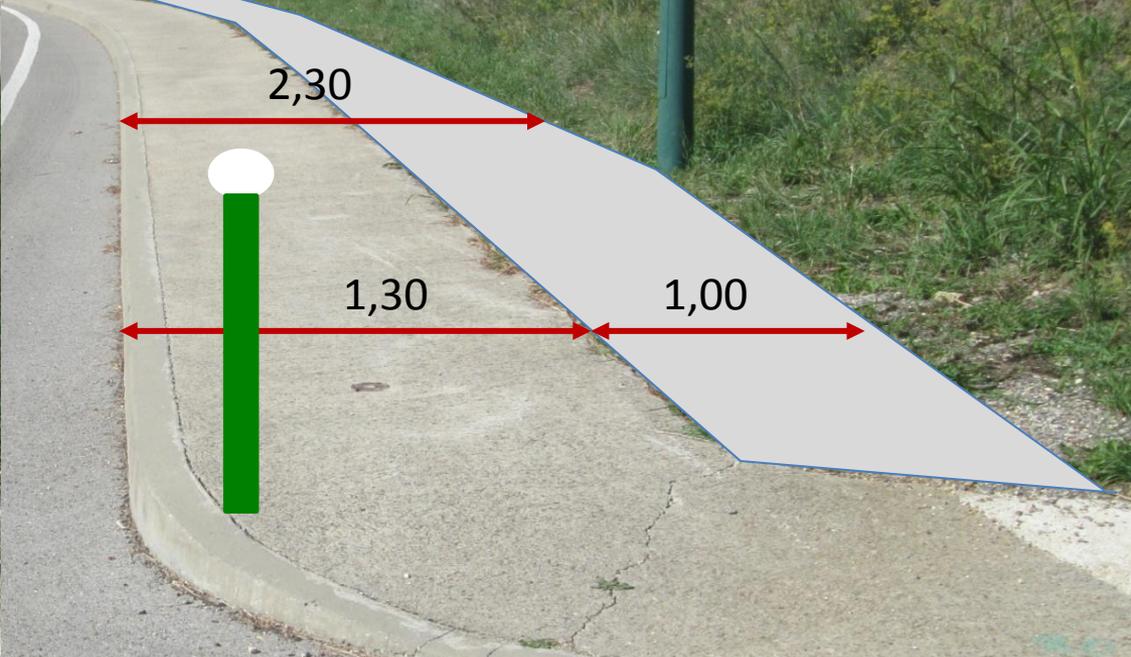
L'accès par le chemin des Espinaux se fait aussi par le bateau du passage piéton même problème avec en plus les poteaux .

1) possibilité. même aménagement que l'autre accès.

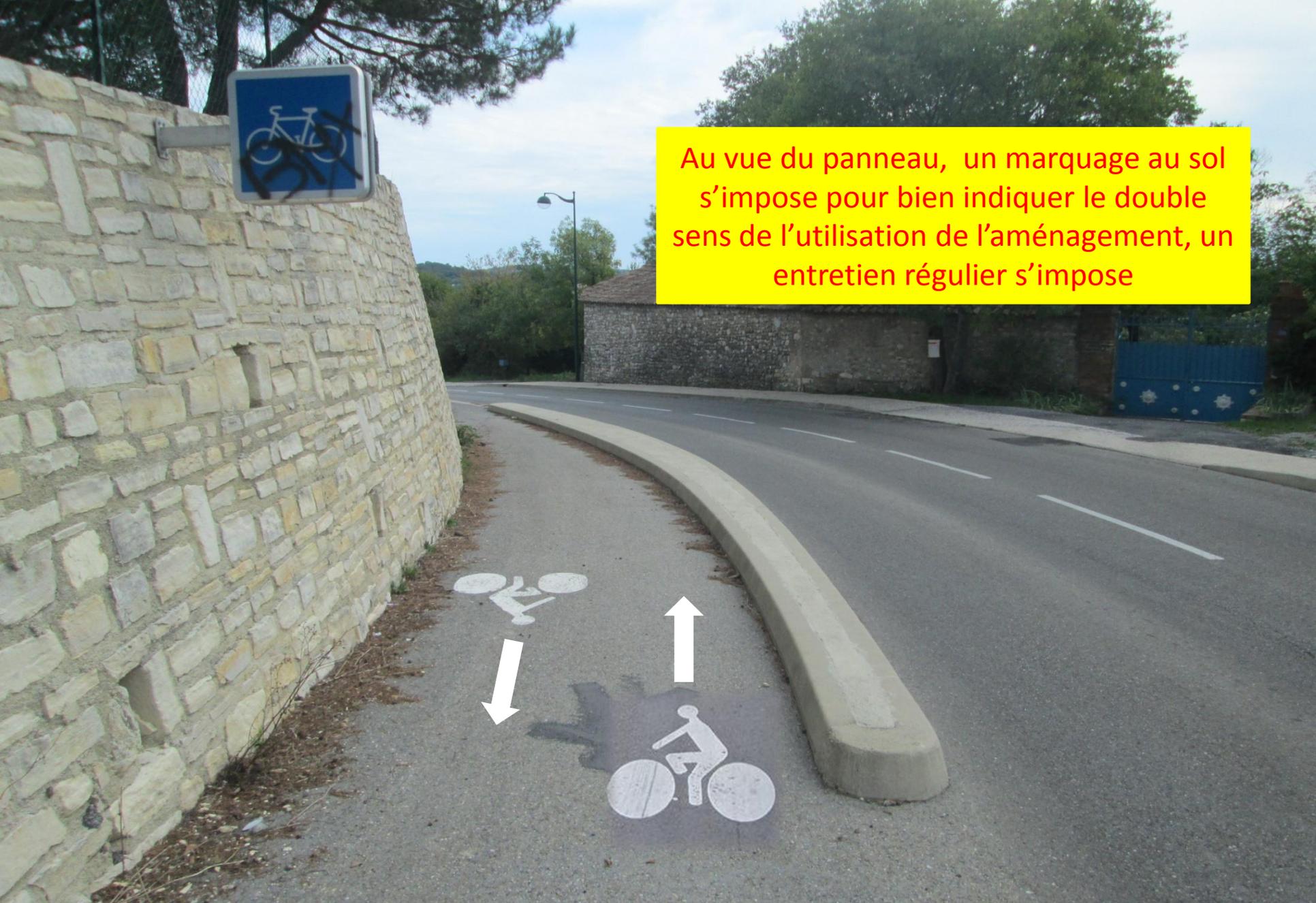
Niveau 0 chaussée /trottoir pour l'entrée et sortie  
pour informer les automobilistes marquage au sol de pictogrammes



Proposition pour un meilleur accès à la voie verte en venant du chemin des Espinaux en réalisant une continuité avec l'aménagement déjà réalisé



En récupérant le foncier disponible .(Gris)  
permet d'élargir le trottoir et en améliorant  
le bateau dans l'arrondi donnerait un accès  
direct avec la voie verte.



Au vue du panneau, un marquage au sol s'impose pour bien indiquer le double sens de l'utilisation de l'aménagement, un entretien régulier s'impose

## Signalisation directionnelle

Elle assure une continuité lisible de l'itinéraire cyclable, sa mise en œuvre découle d'un schéma directeur de jalonnement déterminant une hiérarchisation des pôles et itinéraires à jalonner.





L'information sur les aménagements et itinéraires cyclables ainsi que des projets de boucles Cyclo-découverte pour découvrir le patrimoine local



Matérialiser l' accès à la voie verte au niveau du stade





ICI  
le développement du  
GARD  
AMÉLIORER  
LE RÉSEAU  
ROUTIER



Accès voie verte  
Complexe sportif des  
Vaupiannes

Commerces  
Administration  
Accès voie verte

**Accès voie verte**  
**Complexe sportif**  
**des Vaupiannes**  
**Saint-Privat-des-Vieux**



**Commerces**  
**Administration**

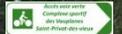


# Carrefour D 216A / chemin des prés / Chemin des sport

Accès voie verte  
Alès  
Commerces  
Administration



Accès voie verte  
Complexe sportif  
des Vauplanes  
Saint-Privat-des-vieux



**Ici s'imposerait un marquage au sol pour sécuriser la traversée de la voie verte**



2 DV 21 dans les prolongements de la voie verte

## 2- Rénovation du passage au niveau de Mazac pour éviter la traversée de la D 16

Il suffirait de supprimer la main courante et les escaliers et remettre le sol au même niveau



Informé par une signalétique

A directional sign with a green arrow pointing to the right. On the left side of the arrow is a white icon of a person riding a bicycle. To the right of the icon, the text reads "Alès" and "Vieux village de Mazac" in green.

# 3- Point noir de Mazac sur la D 16 de compétence Saint-Privat-des-Vieux Conseil Général du Gard



**Entrée sud de Mazac**  
**Constat sur les aménagements existants**



# Axe Alès / Salindres



**Revêtement impraticable manque de signalétique.  
Manque de continuité**



# Axe Salindres / Alès état du revêtement



03/10/2015

PRC Octobre 2015

# Sans-issue



# Obligation pour le cycliste de reprendre la D 16 sur 200 m de chaussée rétrécie



03/10/2015

PRC Octobre 2015

# Préconisation des améliorations







# Proposition

Axe Alès / Salindres

De l'entrée de l'aménagement jusqu'à ce niveau reprendre le revêtement puis faire un jalonnement en passant par le centre du village jusqu'à sa sortie



# Proposition

Axe Alès / Salindres

De l'entrée au niveau du carrefour jusqu'au bout de l'aménagement, reprendre le revêtement en profitant de toute la largeur du foncier



# Proposition

Axe Salindres / Alès

De l'entrée de l'aménagement jusqu'au carrefour reprendre le revêtement dans son intégralité ainsi que l'élagage de la végétation



# Proposition

Axe Salindres / Alès

Mettre un jalonnement et se servir du trottoir comme linéaire avec un bateau niveau 0 entre la chaussée et le trottoir



# Proposition

Axe Salindres / Alès  
possibilité de se servir du trottoir



Possibilité d'élargir la voie en occupant le foncier



## Proposition

Axe Salindres / Alès

En curant la partie droite de la bordure de rive pour la réalisation d'un aménagement sur 200 mètres jusqu' à la bande dérasée pour que le cycliste ne soit pas en position de vulnérabilité dans ce couloir

# Conclusion

Il est important de traiter attentivement les trois principales difficultés que posent les pistes cyclables, à savoir :

- la réinsertion des cyclistes dans la circulation générale, sachant que le cycliste quitte un espace séparé, sécurisé pour retrouver le flot des véhicules motorisés ;

- l'éloignement potentiel de la piste cyclable par rapport à la chaussée qui pose le problème de la perception du cycliste par l'automobiliste, et réciproquement, notamment à l'approche d'un carrefour ;

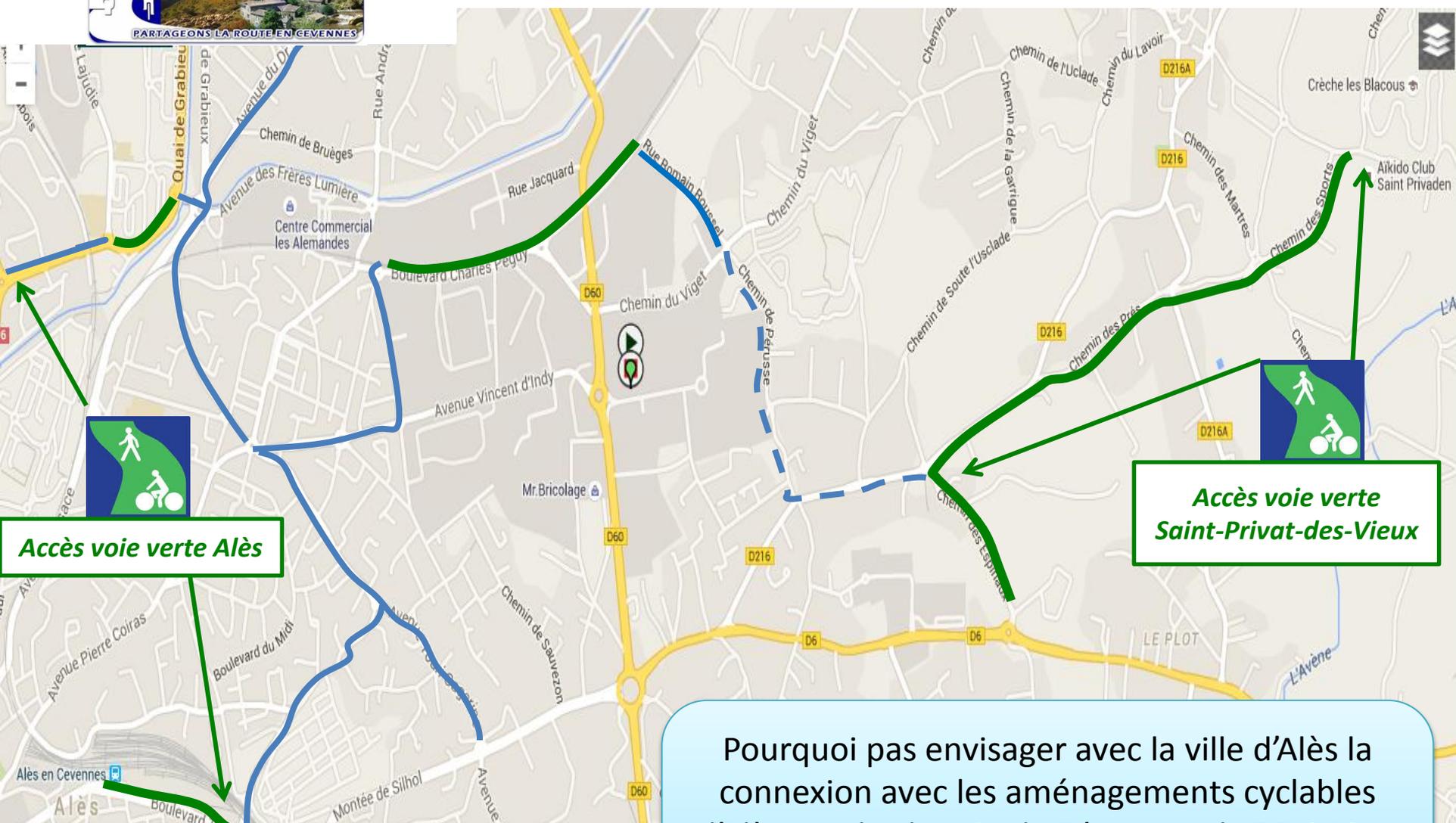
- l'accessibilité (traitement des traversées de la piste qui constitue une chaussée en elle-même, repérabilité et détectabilité de la séparation des cheminements piétons et cyclistes pour une piste à hauteur du trottoir,...).

Ces règles sont destinées à éviter les pièges et à compenser le faux sentiment de sécurité induit par l'appartenance à un espace dédié, tant pour l'automobiliste que pour le cycliste. Comme les pistes cyclables attirent essentiellement les cyclistes les plus vulnérables (enfants, cyclistes inexpérimentés...), il importe de veiller attentivement à ce que l'aménagement qu'on leur propose ne comporte pas de danger.

## Connexion entre communes

Projet d'un réseau d'itinéraires cyclables.  
Créer des liaisons entre les communes pour rejoindre l'"épine dorsale" que constitue la voie verte d'Alès.  
L'objectif est de favoriser le développement des circulations douces, pour les trajets utilitaires (domicile-travail ou domicile-collège par exemple) ou les loisirs.





**Accès voie verte Alès**

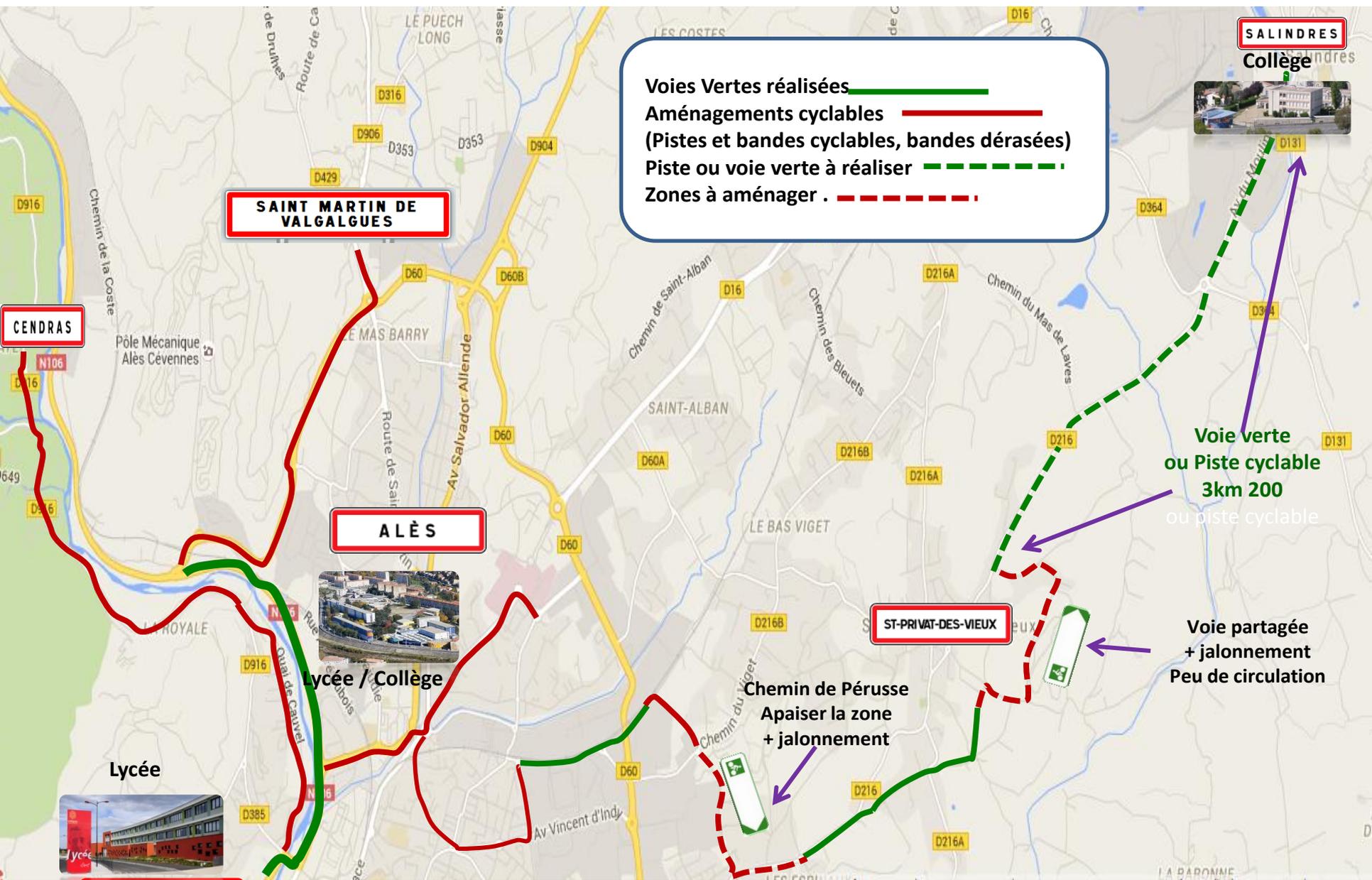
**Accès voie verte Saint-Privat-des-Vieux**

Pourquoi pas envisager avec la ville d'Alès la connexion avec les aménagements cyclables d'Alès par le chemin de Pérusse et la RD 216 et se connecter au niveau de la Maison des élèves de l'école des mines

**Voie verte**   
**Bande cyclable**   
**idée de connexion** 

03/10/2015

PRC Octobre 2015



Voies Vertes réalisées ————  
 Aménagements cyclables ————  
 (Pistes et bandes cyclables, bandes dérasées)  
 Piste ou voie verte à réaliser - - - - -  
 Zones à aménager . - - - - -

**SAINT MARTIN DE VALGALGUES**

**CENDRAS**

**ALÈS**

**ST-PRIVAT-DES-VIEUX**

**SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES**

**SALINDRES**

Voie verte  
ou Piste cyclable  
3km 200  
ou piste cyclable

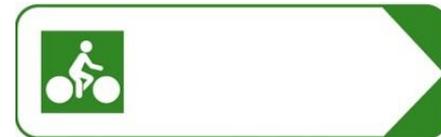
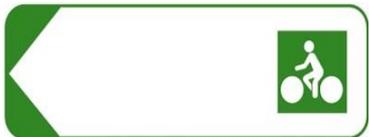
Voie partagée  
+ jalonnement  
Peu de circulation

Chemin de Pérusse  
Apaiser la zone  
+ jalonnement

Lycée / Collège

Lycée

## Liaisons manquantes

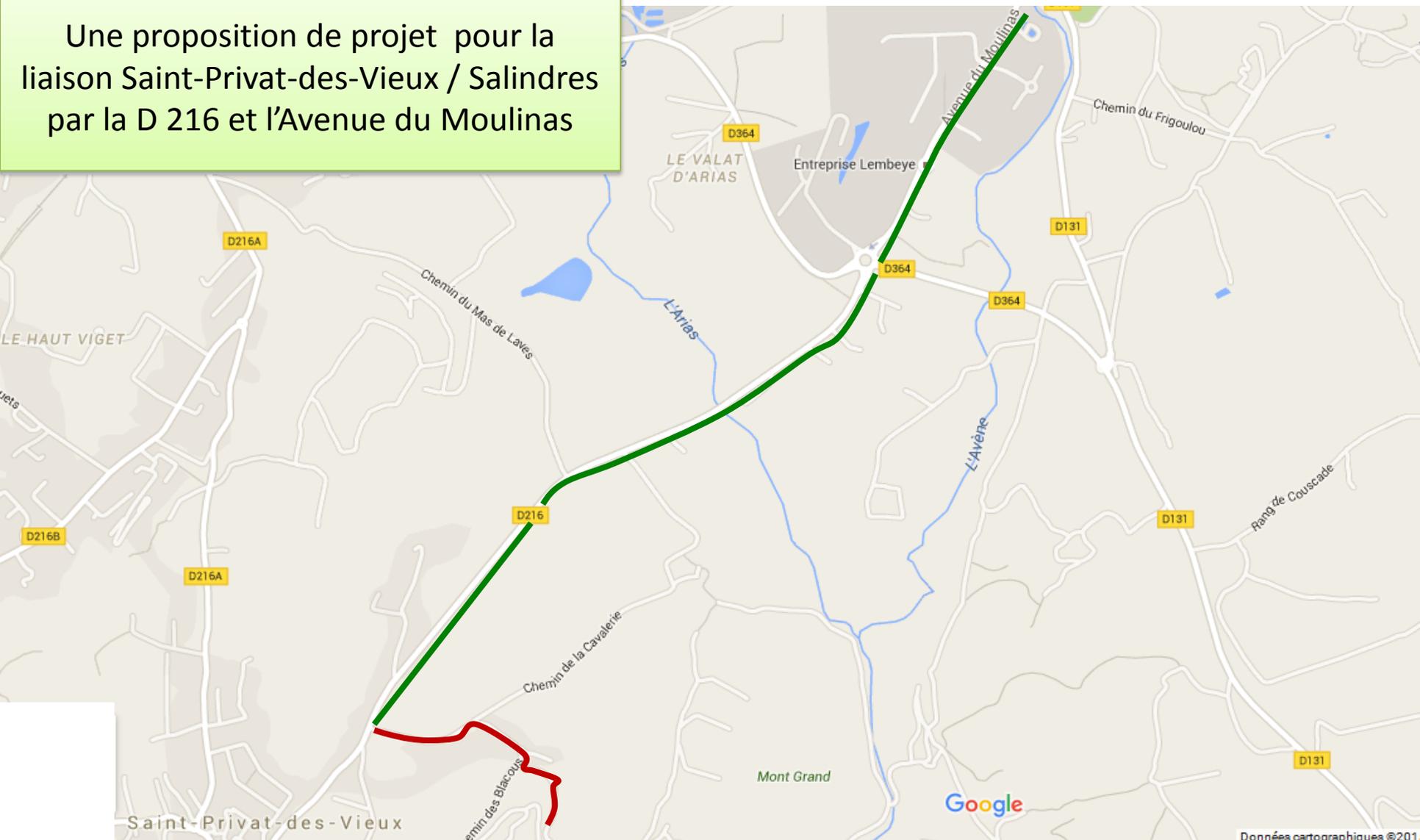


En direction de Salindres par le chemin des sport à la RD 216 en voie partagées à faible circulation par les chemins des Blacous et chemin de la cavalerie



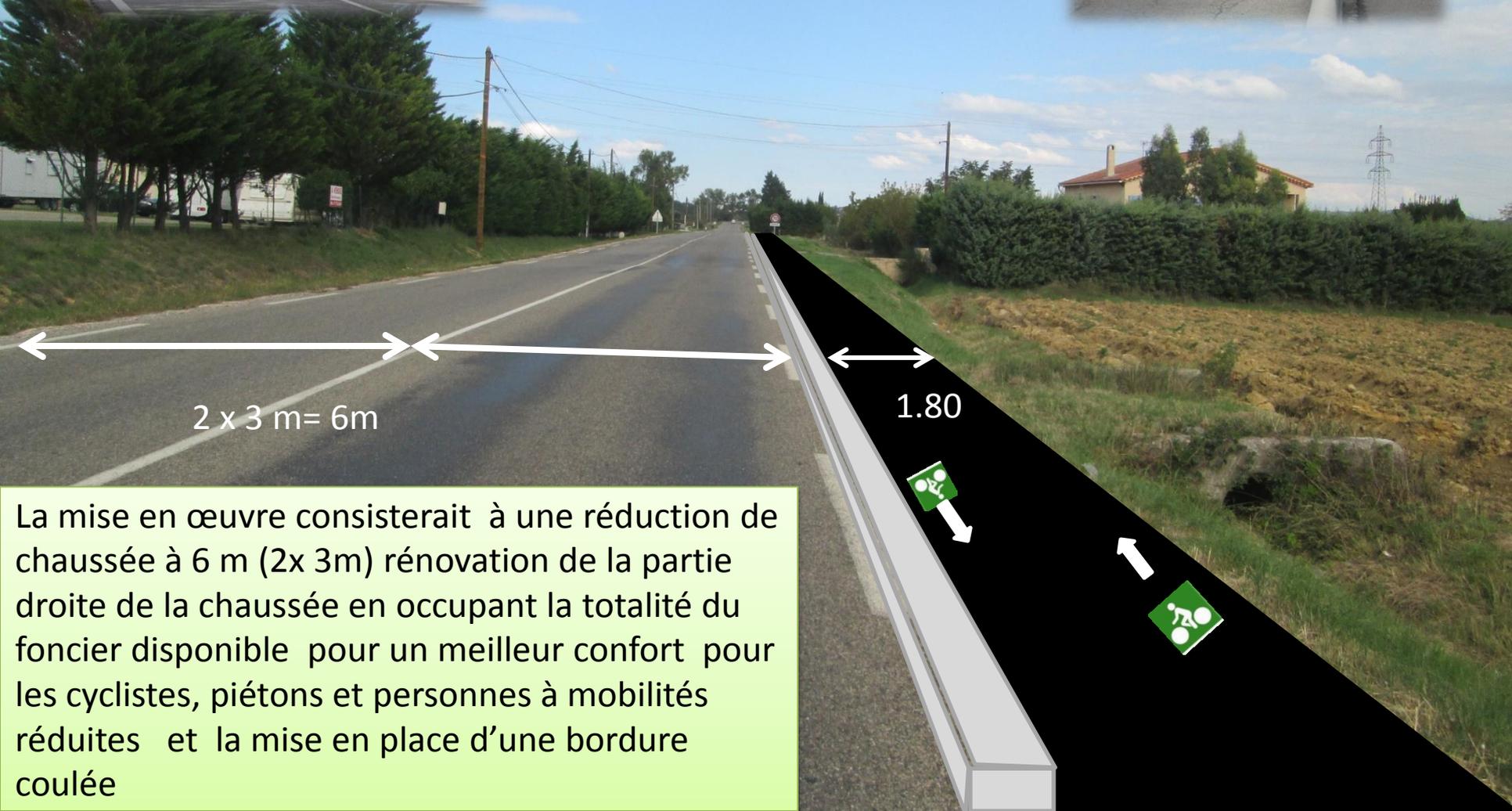
De compétence de la ville d'Alès connexion de la voie verte de Saint Privat des Vieux aux aménagements cyclables au niveau de la maison des élèves de l'école des Mines par la RD216 et le chemin de Pérusse en apaisant la circulation

Une proposition de projet pour la liaison Saint-Privat-des-Vieux / Salindres par la D 216 et l'Avenue du Moulinas



L'aménagement de La RD 2016 ente Saint –Privat-des -Vieux à Salindres sur 3 km 200. consisterait à apaiser la circulation en réduisant la chaussée et en aménageant une voie verte sur le foncier disponible





2 x 3 m = 6m

1.80

La mise en œuvre consisterait à une réduction de chaussée à 6 m (2x 3m) rénovation de la partie droite de la chaussée en occupant la totalité du foncier disponible pour un meilleur confort pour les cyclistes, piétons et personnes à mobilités réduites et la mise en place d'une bordure coulée

## Conclusion

### Développer la marche et le vélo en intercommunalité.

La marche et le vélo sont des modes de transport pertinents pour des déplacements courts, par exemple d'une commune à l'autre ou d'un hameau à un bourg centre.

***L'offre d'itinéraires adaptés aux piétons et aux cyclistes mieux sécurisés et plus attractifs, constitue un levier important pour développer les déplacements doux.***

A la campagne, le vélo reste un moyen de transport très utilisé, malgré son ancienneté. Jeunes et anciens se retrouvent dans ce transport ludique. Même si les pratiques divergent.

Dans le cadre du plan vélo, l'indemnité kilométrique environs 25ct /km, investissements pour augmenter les voies cyclables, des mesures pour inciter les Français à se mettre au vélo se multiplient. Mais pour le moment, les aménagements sont pour la plupart à réaliser.

A nous de penser et prévoir l'avenir